



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences – 2^{ème} année

Composante : Pharmacie - Année 2020/ 2021

Responsable : Professeur Eric RAYNAUD de MAUVERGER, PU-PH

Références : arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, circulaire du 6 juin 2011

Article 1 : Structuration du DFGSP-2.

Le DFGSP-2 est constitué :

- **de 13 Unités d'Enseignement obligatoires** (UE) formant le **socle commun de connaissances** (SCC), donnant lieu à 54 crédits ECTS, se répartissant comme suit :
 - 6 UE au semestre 3 (S3) correspondant à 30 ECTS
 - 7 UE au semestre 4 (S4) correspondant à 24 ECTS.

Chaque semestre (S3 et S4) fait l'objet de deux sessions d'examen, la deuxième session regroupant l'ensemble des UE de S3 et S4.

Les délibérations de 1^{ère} et 2^{ème} sessions sont communes à S3 et S4 et ont lieu en juin pour la 1^{ère} session, en juillet pour la 2^{ème} session.

Les UE sont constituées de cours magistraux (CM) et/ou de travaux dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP) et/ou de TD/TP.

Les épreuves écrites des UE portent sur l'ensemble des enseignements organisés (CM et/ou TD et/ou TP et/ou TD/TP).

Les notes d'UE intègrent, le cas échéant, les notes de contrôle continu (CC) des TP et/ou TD/TP. L'assiduité aux TP et aux TD/TP **est exigée** (voir article 2).

- **d'UE à choix libre** :

A l'exception de l'UE « Formation aux fonctions de tuteur qualifié » qui valide 6 crédits ECTS, les étudiants doivent choisir 2 UE à choix libre dans le courant du S4. Ces UE sont organisées en cours de S4.

Chaque UE compte pour 3 crédits ECTS. Les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UE.

La capacité d'accueil maximale est fixée par UE. 2 sessions d'examen sont organisées pour chaque UE. Certaines UE sont organisées en contrôle continu intégral.

Organisation du choix des UE à choix libre :

En dehors de l'UE Tutorat, les UE à choix libre sont réparties en 2 blocs, A et B. Les étudiants choisissent 1 UE dans le bloc A et 1 UE dans le bloc B.

Un troisième choix leur sera demandé au cas où leur proposition ne pourrait être agréée pour des raisons d'atteinte de la capacité d'accueil maximale. En cas de concurrence entre deux choix identiques ne pouvant être agréés, le classement à l'issue de la première année servira à départager les candidats.



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences – 2ème année

Composante : Pharmacie - Année 2020/ 2021

Une priorité de choix des UE à choix libre est donnée aux étudiants « primants ». Les étudiants « doublants » ou « triplants » conservent les UE optionnelles choisies l'année qui précède.

- **de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 1,**

Elle est organisée par le CHRU de Montpellier après les sessions d'examen du S4 et des UE optionnelles (sous réserve de modification du calendrier). Elle est validée par la présence à la session de formation, qui dure deux jours. Chaque session est organisée pour 15 étudiants environ.

Les groupes ne sont pas modifiables pour convenance personnelle des étudiants.

Il n'y a pas de session de rattrapage.

L'AFGSU de niveau 1 étant indispensable pour la validation globale du DFGSP, l'étudiant qui n'aurait pas satisfait aux conditions de validation définies ci-dessus a l'obligation de le faire par ses propres moyens.

Il est porté d'emblée à l'attention des étudiants les notions suivantes :

Lors des épreuves devront être enfermés dans un sac, à distance de la table d'examen

- *Tout appareil permettant de recevoir, de stocker ou de transmettre des informations.*
- *Les trousseaux et tout étui susceptible de contenir des documents.*

En cas de non-respect de cette disposition, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal.

1) Les UE obligatoires formant le SCC :

- **1^{er} semestre du DFGSP-2 (S3)**

UE2-1 Gestes de base et communication – 2 ECTS

UE2-2 BPEC (Biophysique, Physicochimie, Biophysiques sensorielle) – 3 ECTS

UE2-3 VASAM : voies d'accès aux substances actives médicamenteuses (Chimie organique, Chimie minérale, Pharmacognosie) – 7 ECTS

UE2-4 Physiologie – 6 ECTS

UE2-5 Sciences biologiques 1 (Hématologie, Immunologie) – 5 ECTS

UE2-6 Cycle de vie du médicament / Formulation en biopharmacie – 7 ECTS

- **2^{ème} semestre du DFGSP-2 (S4)**

UE2-7 Sciences analytiques et statistique appliquée – 5 ECTS

UE2-8 Biodiversité 1 (Bactériologie, Virologie) - 2 ECTS

UE2-9 Biodiversité 2 (Biologie animale, Parasitologie/Mycologie médicale) – 2 ECTS

UE2-10 Biodiversité 3 (Botanique, Mycologie) – 3 ECTS

UE2-11 Sciences biologiques 2 (Biologie cellulaire et moléculaire, Biochimie métabolique et Enzymologie) – 7 ECTS

UE2-12 Sciences pharmacologiques (Pharmacocinétique, Pharmacologie, Toxicologie) – 4 ECTS

UE2-13 Informatique : maîtrise des outils du numérique – 1 ECTS



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences – 2ème année

Composante : Pharmacie - Année 2020/ 2021

2) Les UE à choix libre : UECL

UE Tutorat :

Formation aux fonctions de tuteur qualifié

UE du bloc A :

- Anglais.
- Maladies héréditaires du métabolisme.
- ERA : Emergence, Résistance et Adaptation. Impact sur la biodiversité et la santé humaine.
- Les « systèmes modèle » : de l'animal au gène.
- Evolution et diversité du génome humain en relation avec la santé

UE du bloc B :

- La chimie du vivant, un outil indispensable à la conception du médicament.
- Méthodes de caractérisation et de détermination structurale des principes actifs.
- Bases de la physicochimie des états solides et dispersés.
- Chimie des biomolécules Bases moléculaires appliquées à la chimie des hétérocycles et bases nucléotides.
- Ethique et biodroit.

3) Les options facultatives

Option Facultative Sport :

La possibilité est donnée aux étudiants de choisir une activité encadrée par l'un des enseignants d'EPS du SUAPS de l'Université de Montpellier.

L'étudiant devra vérifier que l'activité choisie est bien compatible (lieu, jour, horaire) avec son emploi du temps.

Pour pouvoir bénéficier de cette option facultative, l'étudiant doit être inscrit au SUAPS de l'UM (paiement, certificat médical d'aptitude au sport de moins de 3 mois délivré par un médecin agréé).

Les enseignements seront organisés et validés par le SUAPS et par modules de 20 heures de pratique à raison de 2h / semaine obligatoire auprès d'un enseignant du SUAPS à choisir dans une activité du programme.

En fin de semestre, la restitution de la carte d'option facultative à l'enseignant est obligatoire pour prétendre être noté. L'évaluation en contrôle continu porte sur l'assiduité, l'implication, la progression et le niveau atteint. Pas de rattrapage.

Les points obtenus au-dessus de la moyenne (10/20) et n'excédant pas un maximum de 3 points par semestre seront ajoutés à ceux obtenus au total des épreuves écrites et pratiques, selon la règle de calcul du logiciel APOGEE prenant en compte le rendu global des notes sur 20.

En raison des contraintes liées à un contexte COVID encore présent et notamment la nécessité d'un dédoublement des effectifs en séance, les étudiants n'auront la possibilité de s'inscrire à une activité sportive que sur l'un des deux semestres.



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences – 2ème année

Composante : Pharmacie - Année 2020/ 2021

Option Facultative Anglais :

La possibilité est donnée aux étudiants de suivre des cours facultatifs d'anglais. **Attention : ces cours sont distincts des UE à choix libre ou obligatoires d'anglais, intégrés aux différents parcours.** Ils sont ouverts à toutes et à tous. Ils permettront, suivant les groupes constitués, un travail supplémentaire dans les domaines suivants :

- pratique de la conversation
- soutien et mise à niveau pour les étudiants plus faibles
- travail sur l'écrit.

Ils auront vocation également à permettre à des étudiants de différentes promotions et formations de se côtoyer. Ces séances ne feront l'objet d'aucune évaluation et n'ouvrent droit à aucune comptabilisation de points dans quelque formation que ce soit. Ces cours sont donc à considérer comme une offre de service à l'étudiant. L'enseignant tentera donc de s'adapter lorsque ce sera possible aux motivations majoritaires de chaque groupe constitué.

L'enseignement sera composé de dix séances d'1h30 qui pourront être placées soit entre 12h00 et 13h30, soit après 17H. Les étudiants intéressés sont priés de venir s'inscrire au laboratoire de Langues auprès de Mme Maître de Vallon ou de M. Nickson. Les cours pourront démarrer dès lors qu'un nombre suffisant d'inscrits sera atteint.

Article 2 : Organisation des TP et des TD/TP. Obligation d'assiduité. contrôles continus

L'organisation du contrôle continu (CC) des TP et TD/TP ou des CC qui émaillent plus généralement le semestre est laissée à la libre appréciation des enseignants responsables (plusieurs notes et/ou une note finale, pouvant correspondre à : des comptes-rendus de séances, des interrogations écrites ou orales, des exposés, la prise en compte de l'assiduité, la note d'un examen terminal, etc.) dans la limite de deux points :

- Les pondérations définies dans le tableau ci-joint.
- L'obligation d'assiduité.

La présence **à toutes les séances** de TP et de TD est **obligatoire**. Toute absence doit être justifiée par écrit **dans les 3 jours** qui suivent à l'enseignant responsable qui appréciera la validité de l'excuse fournie. Un duplicata du justificatif doit être également adressé **dans les mêmes délais au service Examens/Scolarité**. Si l'absence est considérée comme justifiée, l'enseignant responsable le fera savoir à l'administration et indiquera à l'étudiant, dans la mesure du possible, les modalités de rattrapage de la ou des séance(s) concernée(s). Si le rattrapage est impossible, par exemple pour des raisons de planning, l'enseignant responsable, en accord avec les référents pédagogiques de l'année, pourra calculer la note globale de contrôle continu avec les notes obtenues aux séances effectuées. Si l'absence est considérée comme non justifiée, la note zéro est attribuée à l'étudiant pour la ou les séance(s) concernée(s).

En cas de non validation de l'UE1, une deuxième session sera organisée selon les modalités qui paraissent les plus appropriées aux enseignants responsables.



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences – 2ème année

Composante : Pharmacie - Année 2020/ 2021

Article 3 : Conditions de validation.

Le DFGSP-2 est validé dans les conditions suivantes :

1/ Validation des 13 UE constituant le SCC (S3 et S4, 54 crédits ECTS) et des UE à choix libre (6 crédits ECTS) soit 60 ECTS au total.

Toutes les UE du SCC et les UE à choix libre se compensent entre elles.

4 cas sont possibles :

1. Une UE est validée si la note est $\geq 10/20$.
2. Les UE sont validées par compensation si la moyenne générale est $\geq 10/20$ et si aucune note d'UE n'est inférieure à 8/20.
3. Un étudiant ayant une moyenne générale $\geq 10/20$ mais présentant une seule note d'UE $< 8/20$ (étudiant éliminé (ELM)) ne repasse que l'UE en question.
En revanche si l'étudiant a 2 notes d'UE $< 8/20$ (étudiant éliminé (ELM)) ou plus, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note $< 10/20$.
4. Dans tous les autres cas (étudiants ajournés (AJ)), les étudiants repassent les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note $< 10/20$.

Les règles de validation sont les mêmes pour les deux sessions d'examens. Les notes obtenues en 2^{ème} session se substituent aux notes obtenues en 1^{ère} session.

Cas particulier du CCI : Concerne les UE ayant opté pour un format (contrôle continu intégral) tel que mentionné dans le tableau des MCC : CCI

Pour être admis(e) à l'UE, chaque étudiant(e) doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20
En cas de note globale $< 10/20$ les notes obtenues sur les évaluations du CC sont conservées
Une évaluation additionnelle sera réalisée pour renforcer ce CCI.

Les règles relatives aux absences lors des évaluations du CCI sont les mêmes que celles mentionnées à l'article 2.

La note globale de session 1 tenant compte éventuellement de la note additionnelle sera conservée en session 2.

2/Validation de l'AFGSU de niveau 1.

Cf. Article 1.



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences – 2^{ème} année

Composante : Pharmacie - Année 2020/ 2021

Article 4 : Conservation d'UE validées en cas de non validation du DFGSP-2.

- Toute UE validée (UE SCC ou UE à choix libre) est acquise définitivement.
- Toute UE (UE SCC ou UE à choix libre) validée antérieurement à l'année universitaire 2018/2019 est acquise définitivement.
- Quelle que soit la note obtenue à une UE, les étudiants conservent le bénéfice des TP validés définitivement.

Article 5 : Engagement étudiant.

Selon le décret N°2017-962 du 10 mai 2017, l'engagement étudiant est évalué et reconnu conformément aux dispositions de la Charte de l'université de Montpellier.

STAGE OFFICINAL D'INITIATION

Les étudiants inscrits en 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques doivent effectuer un stage officinal d'initiation avant leur inscription en 3^{ème} année du DFGSP. Ce stage a une durée de quatre semaines, il doit être réalisé à temps complet en une ou deux périodes dans une même officine, dans une même pharmacie mutualiste ou une même pharmacie d'une société de secours minière.

Les étudiants doivent se procurer auprès du Service Scolarité/Examens :

- la convention de stage
- le guide de stage
- le carnet de stage sur lequel figureront tous les stages professionnels et (ou) les remplacements ultérieurs.

Le stage officinal d'initiation fait l'objet d'une validation par un jury.

Les épreuves se déclinent comme suit :

- une **évaluation de l'appréciation du stage**
- un **examen écrit**
- une épreuve de **reconnaissance**
- un **oral avec un conseiller de stage universitaire et un pharmacien maître de stage**



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Diplôme de Formation Générale en Sciences – 2ème année

Composante : Pharmacie - Année 2020/ 2021

Une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 est nécessaire pour valider le stage.

Deux sessions d'examen de validation de stage sont prévues.

La réalisation du stage officinal d'initiation est requis pour l'inscription en DFGSP3.

Le contrat de stage doit être signé par toutes les parties avant le début effectif du stage.

Les titulaires d'un brevet de préparateur en Pharmacie sont dispensés du stage officinal d'initiation, mais pas des épreuves de validation de ce stage.

DOUBLE CURSUS RABELAIS

Les étudiants inscrits au double cursus Rabelais ont l'obligation de valider une UE d'enseignement de mastère en DFGSP-3 parmi celles proposées par les mentions partenaires.

En contrepartie, ils n'ont pas à se positionner au niveau des UE à choix libre. Les 6 ECTS afférents leur sont automatiquement crédités

A l'issue du DFGSP, ils doivent avoir validé 4 mois à temps plein en stage(s) de recherche.

La référente du double cursus Rabelais à la faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques est Mme Caroline DESMETZ.

Article 6 : Contrat pédagogique.

Un étudiant ayant au moins 11/20 de moyenne générale sur l'année, mais qui serait amené à redoubler, pour maximum 2 UE non acquises (ELM ou AJ) pourra se voir proposer un contrat pédagogique par la direction des Etudes.

L'objectif d'un tel contrat est de permettre à l'étudiant de suivre et présenter les examens par anticipation, d'UE de l'année N+1 du cursus.

Le périmètre de ce contrat sera défini par une commission *ad hoc* de la faculté de pharmacie, en lien avec l'étudiant.

Le principe de compensation ne s'applique pas aux UE incluses dans le contrat pédagogique. Pour acquérir l'UE de l'année N+1 l'étudiant devra avoir obtenu une note > ou égale à 10/20.